

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 4 décembre 2017

Séance régulière du Conseil tenue le 4 décembre 2017 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Julie Soulard, Réjean Marcheterre-Riopel, Jessica Laforest-Robitaille et Pierre Imbault.

Était absent Monsieur Steve Mador

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

ORDRE DU JOUR - LECTURE ET ADOPTION

Rés. 2017-214

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jessica Laforest Robitaille
ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'ordre du jour proposé tel que rédigé

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2017 – DÉPÔT ET ADOPTION

Rés. 2017-216

PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel
ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest Robitaille
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le procès-verbal du mois de novembre 2017 tel que rédigé.

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE – DÉPÔT ET ADOPTION

Rés. 2017-217

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre Riopel
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – DÉPÔT ET ADOPTION.

Rés. 2017-218

COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Tous les comptes présentés, qu'ils soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 69,976.92\$ (Chèques fournisseurs 22115 à 22173).

LÉGISLATION PROPOSÉE

1° Établissement du calendrier des séances ordinaires – Année 2018

Rés. 2017-219

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES – ANNÉES 2018

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil Municipal pour **2018**, qui se tiendront le **lundi** sauf pour les mois de juillet et de septembre qui se tiendront un **mardi** et qui débiteront à **19h00**:

- | | |
|--------------------------------|--|
| • 15 janvier | • 5 février |
| • 5 mars | • 9 avril (2^e lundi) |
| • 7 mai | • 4 juin |
| • 3 juillet (mardi) | • 6 août |
| • 4 septembre (mardi) | • 1 ^{er} octobre |
| • 5 novembre | • 3 décembre |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité soit à chacun des deux endroits désignés par le Conseil

2° Bibliothèque et Archives Nationale du Québec – Calendrier de conservation – Délégation

Rés. 2017-220

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC – CALENDRIER DE CONSERVATION - DÉLÉGATION

ATTENDU QUE la Municipalité détient des archives publiques lesquelles sont régies par la *loi sur les archives* (chapitre A-21.1)

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire approuver son calendrier de conservation périodiquement afin de respecter la BANq (Bibliothèque et Archives Nationales du Québec)

ATTENDU QUE notre calendrier a été actualisé et que nous devons le faire approuver

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre Riopel

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal délègue à Madame Marie-Josée Masson, Directrice Générale et Secrétaire Trésorière, le pouvoir de signer le calendrier de conservation et chacune de ses modifications et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice

4° MAMOT – Formulaire de l'usage de l'eau potable – Engagement

Rés. 2017-221

MAMOT – FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE – ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT l'obligation de la municipalité de compléter annuellement son rapport de l'usage de l'eau potable auprès du MAMOT

CONSIDÉRANT les procédures administratives pour les analystes du MAMOT entourant l'approbation dudit rapport

CONSIDÉRANT l'obligation de devoir calibrer nos équipements de mesure de l'eau potable

CONSIDÉRANT QU'il est impossible de calibrer le débitmètre d'entrée de l'usine aqueduc étant donné son emplacement

CONSIDÉRANT QUE le débitmètre doit être déplacé afin de pouvoir le calibrer et se conformer aux exigences du MAMOT

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jessica Laforest Robitaille

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal confirme son intention de faire déplacer le débitmètre d'entrée de l'usine aqueduc au plus tard le 1^{er} septembre 2018.

5° Fédération Québécoise de Municipalité – Formation des nouveaux élus – Autorisation

Rés. 2017-222

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – FORMATION DES NOUVEAUX ÉLUS – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les élections générales qui ont eu lieu en 2017

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire de suivre la formation "Éthique et déontologie en matière municipale"

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de suivre la formation "Rôles et responsabilités des élu(e)s"

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest Robitaille

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise la formation en salle ou en ligne des nouveaux élus de la Paroisse de Saint-Sulpice auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités.

6° Benoit Charbonneau - Reconnaissance de qualification à titre de préposé à la voirie spécialisée

Rés. 2017-223

BENOIT CHARBONNEAU - RECONNAISSANCE DE QUALIFICATION À TITRE DE PRÉPOSÉ À LA VOIRIE SPÉCIALISÉE

CONSIDÉRANT la promotion hors accréditation d'un membre du syndicat

CONSIDÉRANT l'obligation de combler le poste laissé vacant par cette nomination

CONSIDÉRANT la vacance au poste de préposé à la voirie spécialisé

CONSIDÉRANT la période de probation autorisée lors de la nomination

CONSIDÉRANT les qualifications de Monsieur Benoit Charbonneau et le rendement obtenu depuis son embauche le 8 mai 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre Riopel

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal reconnaisse les qualifications de Monsieur Benoit Charbonneau, à titre de préposé à la voirie spécialisé et autorise que ce dernier bénéficie des mêmes avantages et conditions prévus à la convention collective à l'exception de l'assurance collective et du REÉR.

Ces deux exceptions seront enlevées dès confirmation de la permanence de l'employé.

Cependant, si l'employé promu revient à son poste à l'intérieur des délais prévus (douze mois de sa promotion) et qu'il n'y a pas de vacances à un poste des travaux publics la Municipalité se réserve le droit de mettre fin à l'emploi occupé par M. Charbonneau

7° SCFP Section locale 4499 – Lettres d'entente – Acceptation et autorisation de signatures

Rés. 2017-224

SCFP SECTION LOCALE 4499 – LETTRES D'ENTENTE – ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 2017-01 déposé par le SCFP – Section locale 4499

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre Riopel

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte la lettre d'entente 2017-01 et autorise le Marie ou le Maire-Suppléant et la Directrice Générale à signer ladite lettre d'entente

8° Ville de L'Assomption – Demande de fermeture administrative de dossier à la cour municipale – Autorisation

Rés. 2017-225

VILLE DE L'ASSOMPTION – DEMANDE DE FERMETURE ADMINISTRATIVE DE DOSSIER À LA COUR MUNICIPALE – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard

ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest Robitaille

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise la Cour Municipale de la Ville de L'Assomption à procéder à la fermeture du dossier Les toitures Mirabel étant donné que cette entreprise est en faillite et qu'il est impossible de récupérer des sommes des amendes émises en 2014.

9° Desjardins Entreprises – Autorisation de signatures – Modifications au dossier

Rés. 2017-226

DESJARDINS ENTREPRISES – AUTORISATION DE SIGNATURES – MODIFICATION AU DOSSIER

CONSIDÉRANT les élections municipales du 5 novembre 2017

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées au niveau des signataires des chèques

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal demande que Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel et Mesdames Julie Soulard et Jessica Laforest-Robitaille, lorsqu'ils sont nommés maire-suppléant, soient ajoutés à titre de signataire pour les effets bancaires de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice pour le compte numéro 535300.

De plus, que les noms de Messieurs Denys Spénard et Simon Bédard ainsi que celui de Madame Julie Goulet soient retirés dudit compte.

10° Dossiers Municipaux – Nomination des représentants

Rés. 2017-227

DOSSIERS MUNICIPAUX – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest Robitaille

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal confirme les représentants et substituts élus pour les divers dossiers municipaux

CRT / CSST Voirie/Incendie	Michel Champagne Steve Mador
Dossier des Loisirs et parcs	Réjean Marcheterre-Riopel Steve Mador
Maison des Jeunes et Jeunesse	Julie Soulard Jessica Laforest-Robitaille
Dossier Bibliothèque et CRSBP	Maurice Prud'homme Jessica Laforest-Robitaille
Dossier Culture, tourisme, Hector Charland et patrimoine	Maurice Prud'homme Julie Soulard
Comité de Jumelage	Michel Champagne Julie Soulard
Comité Consultatif d'urbanisme	Michel Champagne Pierre Imbault
Environnement, agriculture Relation avec les comités de vigilance Fêtes et évènements	Pierre Imbault Jessica Laforest-Robitaille Pierre Imbault Réjean Marcheterre-Riopel Jessica Laforest-Robitaille Steve Mador Julie Soulard
PFM et MADA (sous-comité familles et aînés)	Maurice Prud'homme Jessica Laforest-Robitaille Réjean Marcheterre-Riopel Steve Mador

Sentier pédestre et réseau vélo	Michel Champagne Réjean Marcheterre-Riopel Steve Mador
Eau potable et Assainissements des eaux usées	Michel Champagne Maurice Prud'homme Pierre Imbault
Sécurité publique	Maurice Prud'homme Réjean Marcheterre-Riopel
Communication	Julie Soulard Jessica Laforest-Robitaille

11° Comité Consultatif d'urbanisme – Nomination des membres

Rés. 2017-228

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION DES MEMBRES

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre Riopel
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
De nommer Messieurs Michel Champagne, Pierre Imbault, Michel Deschênes, Francis Michaud et Éric Martineau

12° Congrès FQM 2018 – Réservation des chambres – Autorisation

Rés. 2017-229

CONGRÈS FQM 2018 – RÉSERVATION DE CHAMBRES – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Que le Conseil Municipal autorise la Directrice Générale à réserver les chambres, deux (2) jours, du Congrès de la FQM qui se tiendra du 20 au 22 septembre 2018 à Montréal, à l'Hôtel Westin Montréal pour sept (7) élus.

13° Un Noël pour les enfants oubliés – Demande de reconnaissance comme organisme 2017 – Décision

Rés. 2017-230

UN NOËL POUR LES ENFANTS OUBLIÉS – DEMANDE DE RECONNAISSANCE COMME ORGANISME 2017 – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jessica Laforest Robitaille
ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre Riopel
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
De maintenir les règles suivantes pour la reconnaissance des organismes communautaires de la Municipalité

- Doit avoir complété une (1) année complète d'existence au 31 décembre précédent la demande de reconnaissance ou détenir une charte (REQ)
- Doit être reconnu comme un OBNL ou être un organisme de nature institutionnel ou paramunicipal
- Doit transmettre à la Municipalité lors de sa demande sa vocation communautaire et le nombre de ses membres
- Ses actions doivent touchées directement les citoyens de la municipalité
- Doit faire une nouvelle demande à chaque année qui doit être approuvée par le Conseil Municipal
- Sont exclus tout regroupement de personnes formées à des fins autres qu'une vocation communautaire

Les organismes reconnus pour l'année 2017 pour une subvention de 400.\$ sont les suivants :

Association de pompiers auxiliaires de Lanaudière	Association des pompiers volontaire de Saint-Sulpice Avenue Justice Alternative
---	--

Bibliothèque municipale de Saint-Sulpice
Cercle des fermières de St –Sulpice
Chevalier de Colomb
Chorale de Saint-Sulpice
Club de L'Amitié
Fabrique de Saint-Sulpice
Fin à la Faim

GCAC – Section Repentigny/St-Sulpice
La Popote du Portage
Maison des Jeunes Le Rivage de St-Sulpice
RANCA
Service des Loisirs de Saint-Sulpice
Société Saint-Vincent de Paul
Un Noël pour les enfants oubliés

14° Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉPÔT "DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL"

Le dépôt s'est fait lors de l'assemblée régulière du 4 décembre 2017 pour les membres du Conseil Municipal suivants :

Michel Champagne
Maurice Prud'homme
Julie Soulard

Réjean Marcheterre-Riopel
Jessica Laforest-Robitaille
Pierre Imbault

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 2017-231

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest Robitaille
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :
L'assemblée soit levée. **19h20**

Je, Michel Champagne, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal*

.....
Michel Champagne
Maire

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière